



Gonfreville l'Orcher, le 24 février 2016

Jean-Paul LECOQ

Maire de Gonfreville l'Orcher
Conseiller départemental de Seine-Maritime
Vice-président de la Communauté d'Agglomération Havraise

Nos Réf. : JPL/SG

Mme Estelle GRELIER
Secrétaire d'Etat
en charge des collectivités territoriales

80, rue de Lille
75007 Paris
BP 10445
75327 Paris Cedex 07

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, le groupe cimentier Lafarge, fusionné depuis l'année dernière avec le suisse Holcim, a annoncé un plan de restructuration de ses usines en France entraînant, avant la fin de l'année, la reconversion de son site de la zone industrialo-portuaire du Havre alimenté à partir de la carrière de Saint-Vigor-d'Ymonville sur votre ancienne circonscription, en simple station de broyage de clinker importé.

Cette décision, si elle était mise en œuvre, entraînerait la perte localement de 111 emplois sur les 144 emplois actuels, un impact lourd sur les 700 à 750 emplois indirects liés à cette usine de production de ciment et de clinker, l'arrêt de l'exploitation de la carrière et sa reconversion en site de stockage, ainsi qu'un préjudice porté à l'économie circulaire, l'utilisation des fours de Lafarge étant fréquente pour valoriser en énergie des matériaux impropres.

Elle aurait également comme conséquence, dans le cadre des futurs chantiers de construction de notre région, de recourir à du clinker importé et du ciment fabriqué ailleurs, alors même que nous disposons actuellement d'un site de production qui a largement fait ses preuves, tant en matière écologique, qu'en matière de qualité.

Enfin, du point de vue du développement de l'axe Seine, qualifié d'enjeu national par les gouvernements successifs, le démantèlement de cette cimenterie située en bord de Seine et recourant très largement au transport fluvial pour alimenter les chantiers et futurs chantiers de la région parisienne serait incompréhensible.

../..

Outre les questions déjà abordées plus haut, la problématique du loyer très lourd imposé par le Grand Port Maritime du Havre ne prenant pas en compte comme élément modérateur le trafic fluvial généré par cette usine, ou encore l'avenir de la carrière de Saint-Vigor-d'Ymonville dont les réserves d'exploitation sont pourtant estimées à une centaine d'années me paraissent constituer autant d'éléments concernant l'Etat et appuient ainsi la nécessité d'une table ronde urgente.

Cette demande a été formulée auprès de votre collègue Ministre en charge de l'économie et auprès du Président de la Région Normandie. Thierry Foucaud, Vice-Président du Sénat, l'a également relayé auprès de Madame la Préfète de Région sans que, pour l'heure, la moindre réponse n'ait été reçue.

Cette passivité, compte tenu des délais volontairement très rapprochés décrétés par le groupe Lafarge/Holcim pour démanteler son usine de Saint-Vigor-d'Ymonville est inquiétante.

Par conséquent, je souhaiterais savoir ce que vous comptez mettre en œuvre, de par vos nouvelles fonctions, ou les démarches que vous envisagez de conduire afin de contribuer au maintien du site de production de ciment à Saint-Vigor-d'Ymonville et par conséquent des emplois directs et indirects liés à cette activité.

Certain de votre compréhension sur cet important sujet et dans l'attente de vous lire.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à toute l'assurance de ma considération.



Jean-Paul Lecoq
Jean-Paul LECOQ